Siècles
Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »

17 | 2003
L'Empire avant l'Empire

Les idées de Diderot sur l'Empire à l'épreuve du voyage en Russie

Lucette Pérol

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/siecles/2668
DOI : 10.4000/siecles.2668
ISSN : 2275-2129

Éditeur
Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition imprimée
Date de publication : 1 juin 2003
Pagination : 91-109
ISSN : 1266-6726

Référence électronique
Lucette Pérol, « Les idées de Diderot sur l'Empire à l'épreuve du voyage en Russie », *Siècles* [En ligne], 17 | 2003, mis en ligne le 16 juillet 2015, consulté le 11 juin 2022. URL : http://journals.openedition.org/siecles/2668 ; DOI : https://doi.org/10.4000/siecles.2668

Tous Droits Réservés

Lucette PEROL
CRRR, Université Blaise-Pascal

LES IDÉES DE DIDEROT SUR L'EMPIRE À L'ÉPREUVE DU VOYAGE EN RUSSIE

L'*Encyclopédie* nous renseigne assez peu sur la façon dont Diderot envisageait dans les années 1750 ce que peut être un empire. Mais les textes de 1773 rédigés à l'occasion du voyage de Diderot chez Catherine II de Russie et publiés sous le nom d'*Entretiens avec Catherine II* et *Observations sur le Nakaz* ainsi que certains fragments qui ont trouvé place dans l'*Histoire des Deux Indes* montrent qu'à cette date, cette réalité politique sur laquelle il se voit invité à donner des avis l'intéresse vraiment. Il arrivait avec, sur la notion d'empire, des cadres très généraux qui sont, autant qu'on en puisse juger, ceux de son temps, tels qu'on peut les déduire du *Furetière* et des diverses éditions du *Trévoux* mais aussi avec, sur le pouvoir politique, de fermes idées personnelles qu'il avait développées dans le célèbre article *Autorité politique* de 1751. Si nous étudions les textes issus de son séjour en Russie et qui cernent ce qu'est pour lui un empire en 1773-1774, nous verrons ce que l'expérience et la réflexion ont précisé pour lui dans ce domaine. Ecartons tout de suite la possibilité qu'auraient eue ensuite Bonaparte ou tel de ses contemporains de faire référence à ces textes lorsqu'il s'est agi trente ans plus tard de chercher modèles ou contre-modèles pour un régime politique à construire. Les deux premiers écrits n'ont été exhumés que bien longtemps après leur rédaction, en 1899 pour l'un[1], en 1921 pour l'autre[2], auxquels il faut

1. Maurice TOURNEUX, *Diderot et Catherine II,* Calmann-Lévy, 1899.
2. DIDEROT, *Observations sur l'Instruction de S.M.I. aux députés pour la confection des lois*, éd. Paul Ledieu, Paris, Marcel Rivière, 1921.

ajouter quelques fragments qui n'ont été publiés qu'en 1977[3]. *L'Histoire des Deux Indes* a connu une large diffusion, mais outre qu'il est difficile de mesurer l'influence de fragments non signés, leur contenu n'a guère de rapports avec les idées retenues par Bonaparte. Ils sont en revanche riches d'indications sur ce que pense et rêve Diderot devant la situation française à la fin du règne de Louis XV, puisque dans le pays où il arrive, tout, pense-t-il, est à faire, et que les comparaisons s'imposent avec celui d'où il vient. L'empire russe offrirait-il, contrairement à la monarchie française à bout de souffle, un modèle politique différent et susceptible d'avenir ?

Lorsque Catherine et Diderot se rencontrent à Pétersbourg en 1773, où en sont-ils respectivement ?

Catherine règne depuis 1762 grâce à un coup d'État qui a évincé son époux Pierre III, issu de la lignée de Pierre le Grand. Cela n'a rien d'exceptionnel en Russie où la succession au trône est souvent tumultueuse. Quelques temps après, opportunément, Pierre III est mort. La voie est donc libre pour elle, mais elle doit asseoir une légitimité très contestable et n'était guère préparée à un rôle qu'elle va créer de bout en bout. C'est une petite princesse allemande mariée pour des raisons politiques à un époux immature sous l'égide de Frédéric II qui comptait renforcer ainsi — il sera déçu sur ce point — son influence sur une Russie qui ne compte guère pour l'instant en Europe. Un fils est né, neuf ans après, dont la légitimité fait problème et que sa mère n'aime pas. Mais elle est cultivée, connaît parfaitement le français, et a trouvé sa consolation dans la lecture de Montesquieu et des autres philosophes des Lumières qui lui ont constitué une pensée politique bien charpentée. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à son accession au trône sa découverte de la réalité russe ne correspond ni aux souvenirs de sa petite principauté allemande natale, ni à ce qu'elle a trouvé dans ses lectures. Elle choisit d'affronter cette réalité, apprend la langue russe et adopte la religion orthodoxe de ce qui est devenu son pays, et peut-être peut-on la créditer du désir sincère de rapprocher le plus possible la Russie de l'idéal des Lumières. En 1767, elle fait élire une commission qui aura pour fonction de proposer des réformes et elle rédige à son usage des *Instructions* (le *Nakaz*) qui se veulent très étroitement

3. « Diderot, Mémoires pour Catherine II, présentation par Emile Lizé », *Dix-huitième Siècle*, n° 10, 1977.

inspirées de Montesquieu. Mais la guerre contre les Turcs oblige à parer au plus pressé, et, raison ou plus vraisemblablement prétexte, la commission est renvoyée *sine die* en 1768. Son projet a-t-il buté sur des contradictions insolubles, ou n'était-il que propagande d'autocrate éclairée désireuse seulement de consolider son absolutisme ? Elle a invité les plus grands noms de la philosophie française à venir s'établir en Russie, sans succès, sinon pour des personnages de second rang. Diderot, lui, a dû finir par faire le voyage.

Diderot n'était pas sans admirer la personnalité de Catherine et il ne variera pas sur ce point. Mais il avait affirmé fortement dès l'article *Autorité politique* de l'*Encyclopédie* (1751) son opposition à l'absolutisme, fût-il éclairé. Nous verrons qu'il n'a pas changé non plus sur ce sujet. Toutefois, c'est Frédéric II qu'il prend toujours comme exemple dans ses critiques politiques les plus virulentes, comme si cela le dispensait d'autres mises en cause. C'est que Catherine, dans son entreprise de séduction des philosophes, a été avec lui particulièrement habile. Diderot, contrairement à certains de ses contemporains célèbres, n'a pour vivre et faire vivre sa famille que le salaire que lui versent les libraires éditeurs de l'*Encyclopédie*. Cela lui permet une petite aisance, mais pas l'investissement important que représentera la dot de sa fille, s'il veut lui acheter un bon mari, et son devoir de père est pour lui d'une extrême importance. C'est alors, en 1765, que Catherine lui propose d'acheter sa bibliothèque — comme elle achètera celle de Voltaire à la mort de l'écrivain — ainsi que ses manuscrits, le tout livrable à Pétersbourg à la mort de Diderot, qu'en attendant elle nomme bibliothécaire à vie avec cinquante ans d'appointements payés d'avance… et il a soixante deux ans. Cela crée pour lui une dette de reconnaissance. Mais lorsque l'impératrice le presse ensuite de venir lui rendre visite, il temporise, lui envoie d'autres messagers de la culture française, comme Falconet, et justifie ses atermoiements par l'*Encyclopédie* à terminer. Enfin, en 1773, lorsque cet argument a disparu et que Diderot a de ce qui lui reste à vivre une vision assez pessimiste, il se résout à faire le voyage, en prenant au plus long, par la Hollande, soi-disant pour ne pas mettre les pieds dans les États de Frédéric. Il va passer quatre mois à Pétersbourg. Pendant ce séjour, il a rendez-vous avec Sa Majesté impériale trois fois par semaine pour des

entretiens de deux ou trois heures en tête-à-tête. Comme rien n'en filtre au-dehors, on peut imaginer la jalousie que crée ce privilège dans l'entourage russe proche de l'impératrice, et aussi les espoirs que nourrit l'ambassade de France de faire passer par cette voie des messages, ou une influence. Diderot semble bien ne pas s'être prêté à ce rôle et n'avoir répercuté que ce que de toutes façons il aurait dit par conviction personnelle.

Avant chaque entretien, il fait tenir à l'impératrice un petit mémoire qui constituera une base ou un point de départ à l'échange de vues, et à son départ de Russie, il laissera à Catherine ces documents. Ce sont ces textes qui ont été édités en 1899. Il ne faut pas s'étonner d'y trouver des prudences dans l'expression, des omissions, voire une petite comédie assez transparente de soumission ou d'autodérision. Le langage diplomatique a ses contraintes, surtout lorsqu'il se complique d'une relation amicale, qui n'est pas de pure façade, entre deux interlocuteurs qui sont loin d'être des égaux. Des critiques malveillants ont cru pouvoir tirer argument de tout cela pour taxer Diderot de courtisanerie. C'est sur le fond des propos que l'on peut juger s'il a dit ce qu'il ne pensait pas ou s'il est resté seulement en deçà de ce qu'il pensait. Nous avons un bon moyen de le savoir : Catherine a offert à Diderot un exemplaire des *Instructions,* le *Nakaz,* données en 1767 à la Commission. Il n'en a pas été directement question entre eux pendant le séjour. Mais à voir la façon dont il l'annote pendant son voyage de retour, on peut penser que s'il ne l'a pas lu plus tôt ce n'est pas seulement par manque de temps. Ce qui restait dans les limites de la prudence et de la courtoisie lors des tête-à-tête s'exprime clairement et parfois crûment dans les *Observations sur le Nakaz*. Si Catherine a lu Montesquieu, Diderot l'a lu aussi et il détecte sans pitié toutes les interprétations biaisées qu'elle en fait et les hypocrisies qui peuvent ne porter que sur un mot. A l'une des *Instructions* qui copie littéralement Montesquieu, il répond : « *Tout ce que vous dites-là est fort beau ; pourquoi avez-vous donc fait le contraire ?* » (ON, 424). Cet écrit n'est pas envoyé immédiatement à Catherine. Il rejoint les autres manuscrits qui font partie de la vente de la bibliothèque et lui seront expédiés en 1785, après la mort de l'auteur. La réaction de la tsarine sera vive et elle détruira cet exemplaire avec un jugement bien senti[4] :

4. M. TOURNEUX, *op. cit.,* p. 519.

« Cette pièce est un vrai babil, dans lequel on ne trouve ni connaissance des choses, ni prudence, ni clairvoyance. Si mon Instruction avait été du goût de Diderot, elle aurait été propre à mettre les choses sens dessus dessous […] La critique est aisée, mais l'art est difficile. Voilà ce qu'on peut dire en lisant les Observations du philosophe qui, toute sa vie à ce qu'il paraît, était d'une prudence à vivre sous tutelle. »

Il faudra attendre jusqu'en 1899 l'édition d'un autre exemplaire. Pour faire le bilan des idées de Diderot sur la notion d'empire, nous ferons appel aux deux ensembles de textes[5] que le ton, en plus de la référence, suffira à distinguer.

Pour autant que l'on puisse en juger en l'absence d'indications données par lui-même, Diderot a en 1773 de la notion d'empire la définition implicite que l'on a vue se préciser petit à petit en France au cours du XVIII[ème] siècle dans les articles *empire* des dictionnaires successifs pour atteindre sinon sa mise au point, du moins son dernier état dans l'édition 1771 du *Dictionnaire* de Trévoux. On pourrait la résumer ainsi : un ensemble politique différent des anciennes monarchies comme celle de la France, régissant une vaste étendue hétérogène, constituant un commencement qui devra mériter sa durée, valant ce que vaut celui qui le domine de manière absolue et où pourtant celui-ci doit compter avec ceux qui doivent lui obéir. Ce sont ces différents aspects de la définition que nous verrons successivement.

La définition des plus vagues que donne Furetière du mot *empire*, «*étendue de pays où quelqu'un commande*», rend assez bien compte de l'imprécision géographique avec laquelle Diderot imagine en 1774 le pays sur lequel il a été appelé à donner des avis. Il avait sans doute apporté avec lui la méfiance qu'expriment les dictionnaires à l'égard des trop vastes ensembles et les *Entretiens* ne le montrent jamais ébloui par l'immensité de la Russie. Mais les *Observations* disent un véritable effarement :

« L'Empire de Russie occupe une étendue de 32 degrés en latitude et de 165 en longitude, disait l'*Instruction*. Il commente : *Civiliser à la*

5. Les références renvoient à Paul VERNIÈRE, *Diderot, Œuvres politiques*, Garnier frères, 1963 et aux Œuvres complètes de Diderot, éd. Lewinter, Club français du Livre, 1969-1973.

> *fois une aussi énorme contrée me semble un projet au-dessus des forces humaines, surtout lorsque je me promène sur la lisière et que je trouve ici des déserts, là des glaces, ailleurs des barbares de toute espèce »* (ON, 350).

Il ne se dissimule donc pas le caractère fragmentaire de sa documentation. Il a certes beaucoup appris à Paris de ceux qui venaient ou revenaient de Russie et, de Russie même, pour donner des avis éclairés, il envoie sur nombre de problèmes précis des questionnaires auxquels il n'a d'ailleurs pas toujours de réponses. Mais il souligne qu'il se «*promène en lisière*», à Pétersbourg, poste d'observation on ne peut plus mal situé pour une vue d'ensemble. L'immensité, les conditions climatiques défavorables, l'hétérogénéité des populations, les siècles de décalage à franchir pour «*civiliser*» — terme auquel le XVIII[ème] siècle donne toute la force d'un processus — des «*barbares de toute espèce*» : l'état des lieux n'est vraiment pas favorable et il est dressé sur le chemin du retour. Les préventions du temps des monarchies circonscrites contre cette forme d'état que l'on appelle *empire* ont donc été confirmées pour lui en ce qui concerne l'idée d'étendue mal définie qui s'y associe. Diderot ne peut pourtant pas refuser de s'exprimer sur «*un projet au-dessus des forces humaines*». On l'a invité pour cela, et outre ses obligations envers Catherine, il a un désir personnel de se donner à résoudre des problèmes qui font selon lui partie de l'une des missions du philosophe, celle de conseiller les rois. En évitant le ridicule de se présenter comme Lemercier de la Rivière en donneur de leçons compétent sur tous sujets, il propose sur des points limités ce qui lui paraît propre à diminuer les inconvénients de l'étendue de l'empire.

> *« Une chose qui me semblerait très sage, ce serait d'abord de porter la capitale au centre ; le cœur est mal placé à l'extrémité du doigt. La capitale une fois au centre, de là les grandes routes, les communications avec toutes les parties de l'empire, le séjour des grands dans leurs terres, les entrepôts de consommation, les chemins de traverse ; la capitale est un grand animal vorace qui reçoit sans cesse et qui ne rend rien. Les villes-frontières sont par leur nature remparts ou lieux de défense et d'échange »* (ON, 350).

Ce n'est pas une idée isolée, c'est une vue d'ensemble sur l'aménagement du territoire. Dans les *Entretiens*, il en avait même montré les conséquences sur l'efficacité du pouvoir :

> *« Est-il indifférent que Sa Majesté, qui veut être écoutée de ses sujets, prêche où ils ne sont pas, et ne soit entendue que par un porte-voix dans l'endroit où ils sont ? »* (EC, 310).

Il envisageait, non sans naïveté, des modalités pratiques pour un tel changement :

> *« Il est bien simple que Sa Majesté impériale ait un grand palais à Moscou, qu'elle y fasse porter la meilleure partie de ses tableaux où ils seraient peut-être plus utiles aux arts que dans son palais, par une libre entrée à tous les jeunes élèves ; qu'elle y fasse un voyage ; qu'elle y séjourne la première année deux mois, la seconde trois, la troisième six, et qu'elle finisse par y fixer son séjour, après ces essais »* (EC, 309).

Au passage, voilà, avant l'abbé Grégoire et Vivant Denon, l'idée que la vraie place des œuvres d'art est dans les musées, pour que chacun en profite et qu'elles jouent leur rôle dans l'éducation. Mais déplacer la capitale loin du site choisi par Pierre le Grand devait être un peu plus compliqué, puisqu'il faudra attendre 1917 et un bien autre bouleversement pour que cela se fasse.

Et comment « *civiliser* » l'« *énormité de la contrée* » ? Autre naïveté, à laquelle il ne semble pas trop croire, mais qui montre au moins son désir de faire des propositions concrètes :

> *« La seconde chose, ce serait de choisir un personnage peu important par sa naissance et par sa fortune, de lui assigner un district et d'y faire exécuter un plan de civilisation sagement combiné, qui servît de modèle à tous les autres districts. Pour cet effet, il faudrait que ce gouverneur fût un homme ferme, sage et instruit, et qu'affranchi de tous les tribunaux, il ne répondît qu'à la souveraine de ses différentes opérations.* [Ce district] *ne tarderait pas à donner la loi. L'Impératrice n'aurait civilisé que ce canton pendant toute la durée de son règne qu'elle aurait beaucoup fait »* (ON, 350).

Diderot s'inspire de la fonction des intendants français et on lit en filigrane son admiration pour Turgot. Quant à l'effet de dominos qu'il espère, il est du domaine du rêve. L'immensité de la Russie restera à ses yeux un des inconvénients majeurs de l'empire.

L'avantage d'un empire, en revanche, c'est qu'il s'agit de quelque chose qui commence. Les dictionnaires, surtout dans l'énoncé de leurs exemples, définissaient les empires par le nom de celui qui les avait conquis, ou créés, ou mérités, et non reçus par droit de naissance comme les monarchies. L'abbé Mallet, dans l'article *Empire* (*hist. anc.*) de l'*Encyclopédie*, fixait même à chacun une date de début et de fin, ce qui les mettait de la façon la plus nette hors de la continuité des monarchies. Le mot *monarchie* figurait le plus souvent au départ de leur définition, mais c'était pour faire apparaître ensuite, en particulier au moyen des exemples, que le terme ne convient que faute d'un autre meilleur. Le *Trévoux* 1771 révèle le problème par l'embarras du chapeau de l'article *Empire* :

> *« Ce mot a chez nous plusieurs acceptions différentes que nous allons expliquer. 1° Il marque l'espèce, ou plutôt le nom particulier de certains Etats, ce qui peut le rendre synonyme avec le mot* royaume. *2° Il renferme l'idée d'un pouvoir de gouvernement ou de souveraineté, ce qui le rend synonyme avec le mot* règne. *3° Il marque une sorte d'autorité qu'on s'est acquise, ce qui le rend encore synonyme d'*autorité *et de* pouvoir *».*

Diderot retient de cela que l'empire, ce n'est pas la monarchie telle qu'on la connaît en France. Et puisqu'on n'en peut donner aucune définition, le champ est libre pour en élaborer une.

«*J'ignore,* dit-il, *l'histoire circonstanciée de l'heureuse révolution qui a placé Votre Majesté Impériale sur le trône*» (E, 314). Le mensonge est gros, mais il est à prendre pour ce qu'il veut être, le simple postulat que l'on est devant un commencement absolu. Ce que l'impératrice entreprend au plan de la réalité politique puisqu'elle prétend innover en disant vouloir donner à son pays une constitution, il va, en la prenant au mot, l'accompagner au plan des idées. Quel magnifique chantier

qu'un pays à construire ! Et quelle belle occasion, sous couleur de faire le bilan de ce qu'il ne faut pas faire, de rassembler toutes les critiques qu'appelle l'état de la France ! Sans compter que l'exterritorialité dont bénéficie le voyageur de 1774 déjà parti de Russie et pas encore arrivé en France, à défaut de lui procurer la sécurité matérielle pour ses écrits — un hôte indélicat va forcer ses bagages — donne certainement à sa pensée une liberté et une créativité particulières.

> *« Qu'un peuple est heureux, lorsqu'il n'y a rien de fait chez lui ! Les mauvaises, et surtout les vieilles institutions sont un obstacle presque invincible aux bonnes »* disait-il à Catherine (EC, 225). « [Entre nos deux nations] *il y a la différence d'un homme vigoureux et sauvage qui naît et d'un homme délicat et maniéré attaqué d'une maladie presque incurable »* (EC, 268).

Il commence, sous couleur de parler de ce qu'il connaît mieux que les problèmes de la Russie, par un *Essai historique sur la police* (au sens étymologique d'organisation politique) *de la France depuis son origine jusqu'à son extinction actuelle.* Remarquons la vigueur désespérée du mot « *extinction* ». Il y met en valeur le caractère circonstanciel des modifications institutionnelles qui ont dessiné peu à peu le visage politique de la France, et il conclut ainsi sa fresque :

> *« Ce tableau démontre au moins le prodigieux avantage d'une nation qui tend à la police d'après un plan réglé, et d'une nation qui n'y arrive jamais parfaitement, parce qu'elle suit de siècle en siècle l'impulsion fortuite des circonstances qui donnent lieu à des institutions folles, absurdes, contradictoires ; institutions qui prennent avec le temps des racines si étendues qu'il devient impossible de les couper. D'où il arrive qu'un peuple paraît policé lorsqu'il est resté barbare et sans ressource.*
>
> *Il y a des lois, mais incohérentes. Malgré leur incohérence, qu'on ne sent pas d'abord, on s'y conforme. Le temps en fait sortir ensuite les inconvénients et l'absurdité. On s'en écarte un peu. On s'en écarte davantage. On les suit ou on ne les suit pas. Il émane d'un jour à l'autre sur la même matière, d'un même tribunal, des jugements contradictoires. On ne prononce plus selon la loi. On prononce selon*

les personnes ; c'est-à-dire qu'il n'y a plus de lois, quoiqu'on les cite plus que jamais » (EC, 256).

On sent passer le rêve de régénération que la Révolution fera sien en France. Diderot s'accroche d'autant plus fort à l'illusion que tout est possible en Russie, qu'il ne voit pas d'issue pour son propre pays.

> *« Sous la barbarie, les âmes sont féroces ; sous la tyrannie, elles sont lâches* […] *Tempérez la férocité et vous aurez des âmes grandes, nobles, fortes et généreuses. On ne sait comment ranimer, agrandir, fortifier des âmes une fois avilies. Au moral ainsi qu'au physique, il est plus facile de descendre que de remonter »* (ON, 401).

Il ne peut qu'emprunter à la mythologie, pour exprimer l'avenir qu'il voit pour la France et l'horreur que cela lui inspire, une image qui reviendra à plusieurs reprises dans des fragments insérés dans *l'Histoire des Deux Indes*, celle de Médée qui rajeunit son beau-père Eson en le dépeçant et en le faisant bouillir.

Et voici, présenté comme un jeu, le « *roi Denis* » rêvant à la manière dont il s'y prendrait pour « *rendre l'éclat, les mœurs et la vie à sa pauvre nation* ». C'est une liste édifiante de tout ce qu'il supprimerait en France, les privilèges, exemptions, corruptions, luxes et gaspillages en tous genres qu'« *on ne paie pourtant que de l'argent de ses sujets. Après tout, quand on y regarde de près, un souverain n'est qu'un administrateur du bien d'autrui, et je crois qu'on peut sans honte en être économe* » (EC, 290-1). Voilà ce qu'il n'aurait pas pu diffuser en France même : « *Oserais-je prier Sa Majesté Impériale de faire copier ce petit écrit, s'il en vaut la peine, et d'en brûler l'original ?* » (EC, 257).

Et maintenant, les conseils positifs à celle qui bénéficie, feint-il de croire, des avantages de la table rase. Il en avait déjà donné dès avant le voyage en Russie, lorsqu'il en était seulement à envoyer à l'impératrice des artistes dont elle attendait qu'ils donnent à son règne l'éclat culturel qui lui manquait pour faire jeu égal avec les monarchies européennes. Témoin cette note qui s'adresse à elle sans la nommer et qui lui fut communiquée par Grimm suivie d'un commentaire de lui qui est un désaveu de courtisan, avant d'être insérée dans *l'Histoire des Deux Indes* :

« *Vous voulez civiliser vos peuples, leur inspirer le goût des lettres, la passion des beaux-arts ; mais vous commencez votre édifice par le faîte, en appelant auprès de vous des hommes de génie de toutes les contrées. Que produiront ces rares plantes exotiques ? Rien. Elles périront dans le pays comme les plantes étrangères périssent dans nos serres* […] *C'est qu'en tout il faut commencer par le commencement, et que le commencement c'est de mettre en vigueur les arts mécaniques et les conditions basses. Sachez cultiver la terre, travailler les peaux, fabriquer les laines, faire des souliers, et avec le temps, sans même que vous vous en mêliez, on fera chez vous des tableaux et des statues, parce que de ces conditions basses il s'élèvera des maisons riches et des familles nombreuses* […] *Un autre avantage que vous y trouverez, c'est que les sciences et les arts autochtones s'avanceront peu à peu vers la perfection, et que vous serez des originaux ; au lieu que si vous empruntez des modèles étrangers, vous ignorerez la raison de leur perfection, et vous vous condamnerez à n'être jamais que de faibles copies* » (Oc Lew, X, 102).

Dans les *Entretiens* et les *Observations*, il s'agit non plus seulement de donner naissance à une culture nationale, mais de créer un Etat de type nouveau en lui donnant une constitution.

C'est dans les *Observations* que les avis de Diderot sont présentés sur le ton le plus ferme. D'abord attention au parrainage !

« *Catherine et Montesquieu ont ouvert leurs ouvrages par Dieu, ils auraient mieux fait de commencer par la nécessité des lois, fondements du bonheur des hommes* […] *C'est une question à discuter, s'il faut mettre les institutions politiques sous la sanction de la religion. Je n'aime point à faire entrer dans les actes de souveraineté des gens qui prêchent un être supérieur au souverain et qui font dire à cet être tout ce qui leur plaît.[…] La religion est un appui qui finit toujours par renverser la maison* » (ON, 346-7).

Il ne faut pas laisser passer ce moment unique du départ : « *Lorsqu'on se propose de donner une forme à un gouvernement, il est d'autant plus important de faire ce qu'il y a de mieux à faire quand on a toute autorité, que plus les vices durent, plus il est difficile d'y remédier* » (ON362).

Un fragment inséré dans *l'Histoire des Deux Indes,* « Sur la civilisation de la Russie », est plus explicite encore :

> « *Il est d'autant plus important de prévenir l'établissement du pouvoir arbitraire et les calamités qui en sont la suite infaillible, que le remède à de si grands maux est impossible au despote lui-même* » (XIX , 40).

> *C'est à la législation à suivre l'esprit de la nation*, écrit Catherine dans l'*Instruction*. Je ne crois pas cela ; c'est à la législation à faire l'esprit de la nation. Je sais bien que Solon suivit l'esprit de sa nation ; mais Solon n'était pas despote, mais Solon n'avait pas affaire à un peuple serf et barbare. Quand on peut tout et qu'il n'y a rien de fait, il ne faut pas s'en tenir aux meilleures lois qu'un peuple peut recevoir ; il faut lui donner les meilleures lois possibles (ON, 370).

Les empires ont un commencement. Ils ont aussi une fin, et c'est même cette caractéristique qui s'est exprimée la première et le plus constamment dans les dictionnaires. Le *Trévoux* de 1721 dresse une liste où chacun des empires de l'Antiquité est associé aux causes de sa chute, ce qui suggère qu'il est de la nature d'un empire de finir mal. Diderot, imprégné de cette façon de voir, conseille à Catherine de se préoccuper de la durée de ce qu'elle crée. D'abord ne pas tenter le diable :

> « *Des casernes* [à Pétersbourg] *? me suis-je dit en moi-même. Et qui est-ce qui a ordonné cela ? Des troupes casernées dans un empire sujet à révolutions ? où la succession* [au trône] *n'est pas cimentée par un long intervalle de temps et par une continuité qui en fasse une loi fondamentale dans l'opinion de tous les sujets ?* […] *Où les officiers ont une si prodigieuse influence sur leurs soldats ? Où ils peuvent en disposer à leur gré en masse et rassemblés ?* » (EC 311).

Mais sans même envisager des coups d'Etat, si l'on veut construire pour plus longtemps que la durée d'une vie humaine, il faut aussi penser aux successeurs, et le conseiller ne se dissimule pas la difficulté de faire admettre à la souveraine cette vision prospective d'un temps où elle ne sera plus :

> « *C'est en vain qu'un législateur équitable et bienfaisant a travaillé si celui à qui il transmet le sceptre peut tout renverser. Se lier soi-même et lier son successeur, voilà le comble de l'héroïsme, de l'humanité, de l'amour des sujets, et une des choses les plus difficiles à la législation* » (ON, 360).

En outre, il faut penser

> « *aux temps orageux des régences et des minorités, temps où le ministre est faible et destructeur, où chacun écoute son intérêt aux dépens de la nation ; où il importe d'avoir un représentatif de la souveraineté, non pour élever, mais pour empêcher la destruction ; où nous savons par expérience que, sans une puissance législative qui fasse tête aux dépositaires de la souveraineté, l'édifice de plusieurs siècles se renverse* » (EC, 278).

Voilà donc suggérée la nécessité, pour la sauvegarde de l'empire, d'une « *puissance législative* » autre que le monarque, fût-il législateur, ayant pour elle la durée, et qui, le cas échéant « *fasse tête aux dépositaires de la souveraineté* ». Sans même faire intervenir d'autre hypothèse que l'érosion du temps,

> « *Nulle certitude de la durée des lois d'un empire, sans un corps particulier dépositaire de ces lois et leur conservateur. Même avec ce corps bien autorisé, bien composé, bien maintenu, bien perpétué, grande difficulté de les conserver dans leur vigueur, de les réformer à temps, d'y en ajouter qui ne les croisent point, et de les rappeler à leur activité quand elles se relâchent* » (EC, 283).

Il ne s'agit donc pas seulement pour ce corps d'un rôle de conservation, mais d'une constante activité de mise à jour, c'est-à-dire, il faut bien le voir, d'un rôle législatif analogue dans le temps au rôle actuel de la souveraine donnant un code à son pays.

> « *Sa Majesté Impériale concevra combien la législation mise sous la sauvegarde d'un seul homme est vacillante et de peu de durée. C'est la nation même qui doit en être la conservatrice d'âge en âge, condition qui suppose des lois simples, un code qui puisse être entre les mains des sujets dès la plus tendre enfance* » (EC, 223).

La nation dépositaire de la législation ? S'agit-il toujours d'un empire ? Vouloir touche par touche remédier à tous les risques de cette forme d'Etat peut mener loin ! Par exemple à la démocratie…

> « *Que* [Sa Majesté impériale] *daigne donc considérer que les lois formelles, écrites, publiées, connues, observées, ne sont pourtant que des mots qui ne peuvent subsister sans un être physique, constant, immuable, permanent, éternel, s'il en est auquel ces mots soient attachés, que cet être physique doit agir et parler, et que par conséquent ce n'est pas le marbre qui résiste peu et qui est muet. Quel doit donc être cet être physique, résistant, parlant et agissant ? C'est la commission même* » (EC, 274).

Catherine est prise à son propre piège : Diderot ne lui propose rien d'autre que l'assemblée qu'elle a elle-même convoquée, et qui est censée être simplement mise en sommeil pendant la durée d'une guerre. Il s'agit *seulement* de la rendre permanente. Seulement…

Diderot a tracé peu à peu les contours d'un régime qui, bien qu'ayant à sa tête un souverain, a beaucoup de traits de la démocratie. Continuant dans le même sens, et peut-être vaguement inspiré par un exemple de l'article *empire* du *Trévoux* 1743 : « *Tout l'empire se souleva* », il suggère que sa solidité n'est pas une simple question de législation :

> « *Le principe secret de tous les désordres, c'est que, sans s'en douter, le souverain égoïste se sépare toujours de sa nation. Il se croit en guerre avec elle. Heureux le moment où les souverains sentiront que le bonheur de leurs sujets et leur sécurité, c'est une même chose. Ils ne nous tiendront plus dans un état de faiblesse quand ils ne redouteront plus notre force. Il n'y a jamais que le malheureux ou l'opprimé qui se révolte* » (ON, 380).

Remarquons au passage le *nous* qui fait du conseiller qu'est Diderot un homme solidaire de tous les sujets de tous les empires, et non un complice des souverains. C'est cette solidarité, essentielle dans la pensée politique de Diderot, qui commande cette sèche mise au point sur une phrase des *Instructions :* Catherine y avait repris une des images d'eau si

jolies chez Montesquieu et dont elle avait fort bien saisi la portée car l'eau descend et ne remonte pas :

> «*Les lois fondamentales d'un Etat supposent nécessairement des canaux moyens, c'est-à-dire des tribunaux, par où découle la puissance du souverain*» (Instruction, art. 20).

Diderot répond :

> «*Est-ce qu'il y a des lois fondamentales d'un Etat partout où les pouvoirs intermédiaires ne sont considérés que* comme des canaux conducteurs de la puissance du souverain *? Je n'aime pas cette façon de voir ; elle a une odeur de despotisme qui me déplaît. Mais il y a vraiment des lois fondamentales d'un Etat partout où il y a des canaux conducteurs de l'intérêt et de la volonté générale au souverain, et où ces canaux ne peuvent être ni engorgés par l'or ni brisés par le souverain. Sans ces préliminaires, je ne verrai jamais sur la surface de la terre que des esclaves sous différents noms*» (ON, 360).

Tout change, en effet, avec les canaux qui remontent…

Puisque les empires peuvent mourir de la «*révolte du malheureux et de l'opprimé*» (ON, 380), leur durée n'est pas indépendante des structures de la société. La société russe, faite uniquement de nobles et de serfs, est en 1773-74 aux prises avec la révolte de Pougatchev qui peut ébranler gravement l'empire. Diderot n'en a rien dit pendant les tête-à-tête. On ne l'en avait certainement pas informé officiellement. Mais dans ses *Observations* rédigées pendant le voyage de retour, il se permet cette allusion sans complaisance :

> «*L'Impératrice n'a rien dit de l'affranchissement des serfs. C'était pourtant un point très important. Veut-elle que sa nation dure dans l'esclavage ? Ignore-t-elle qu'il n'y a ni vraie police, ni lois, ni population, ni agriculture, ni commerce, ni richesse, ni science, ni goût, ni art, où la liberté n'est pas ?* (ON, 386). *Pour obvier aux abus de la servitude, en prévenir les dangers, il n'y a qu'un moyen : c'est d'abolir la servitude et de ne commander qu'à des hommes libres ; chose difficile dans un pays où l'on ne peut faire sentir aux maîtres les abus de la servitude ni aux esclaves l'avantage de la liberté, tant les uns sont despotes et les autres abrutis*» (ON, 406).

Quant à la noblesse, il conviendrait, à défaut de pouvoir la rendre viagère, non seulement de ne pas augmenter le nombre de ceux qui en sont revêtus, mais de lui retirer les privilèges qui déséquilibrent l'Etat :

> «*Qu'on attache de grands honoraires aux fonctions de la noblesse ; qu'on lui accorde des rangs de préséance, des marques honorifiques, des statues, etc., mais aucun de ces privilèges qui distinguent les nobles aux pieds des tribunaux, ou qui les affranchissent de l'impôt. La loi et le fisc ne doivent faire exception de personne, pas même du prince du sang. Il n'y a que ce moyen de remédier à la noblesse héréditaire*» (ON, 430).

Catherine n'a pas renoncé au *tchin*, cette nomenklatura de nobles parmi lesquels se recrutent les hauts fonctionnaires de son empire. C'est sur ce point que Diderot propose un des bouleversements les plus profonds et les plus marqués d'inspiration démocratique en liant l'accès aux postes importants de l'administration au concours, idée à laquelle il tient particulièrement. Non seulement cette méritocratie amènera, pense-t-il, dans l'administration de l'empire compétence et honnêteté, donc meilleures chances de durée, mais si elle est introduite dans le plan d'éducation de la jeunesse, c'est une des voies par lesquelles peut naître une classe moyenne, structure indispensable à la stabilité du régime. Diderot n'est pas le premier à dire à Catherine l'importance de la création d'un tiers état. Golitsyn, ministre plénipotentiaire russe à Paris, y revient sans cesse et depuis longtemps. A cette innovation à ses yeux essentielle, Diderot consacre un chapitre particulier intitulé *D'un tiers état* par lequel se conclut le manuscrit des *Entretiens*, feignant de croire que c'est là le vœu le plus cher de l'impératrice et lui suggérant en désordre des moyens inégalement importants pour y parvenir :

> «*Autant qu'il est possible à un homme particulier d'entrer dans la pensée d'un souverain, à un homme ordinaire de sonder les vues d'un homme de génie, Votre Majesté Impériale tend sourdement à la formation d'un tiers état.*
>
> *En conséquence, que ceux qu'elle fait élever au loin soient tout tirés des basses conditions ; partout cette classe fournit des hommes éclairés.*
>
> *Qu'elle étende l'objet du concours le plus qu'elle pourra. Qu'elle se garde bien d'anoblir.* […]

Qu'elle se hâte de fonder les petites écoles et qu'elle force par la loi tous les parents à y mener leurs enfants, qui y trouveront du pain.

Qu'elle fonde des bourses dans ses écoles ou collèges publics, et qu'elle les accorde aux enfants du peuple qui promettent.

Mais surtout qu'elle rende la commission permanente » (EC, 324-5).

Les dictionnaires désignaient les empires par le nom de celui qui était à leur tête sans mettre en question le caractère absolu de son pouvoir, inhérent semble-t-il à la notion même d'empire, mais faisaient de larges différences dans la valeur personnelle de ces autocrates, et liaient le cas échéant à cette valeur la durée de leur pouvoir. Nous avons vu que Diderot conditionne la durée de l'empire à de larges amputations dans l'absolutisme, proposant des institutions qui feraient de la Russie une démocratie couronnée, ou tout au moins une monarchie constitutionnelle, voire parlementaire. Fait-il pour autant l'impasse sur la valeur personnelle du souverain ou faut-il considérer la question comme résolue par le débordement d'éloges décernés à Catherine dans les *Entretiens*, même si leur abondance est suspecte et si certains appellent une lecture au second degré, comme s'il l'invitait à être vraiment ce qu'il dit admirer en elle ? « *En vérité, c'est le roi qui, par son exemple, fait tout le bien et tout le mal d'un empire* » (EC, 298). Cette phrase ne s'éloigne pas de ce qui ressort de la lecture des dictionnaires. Il suffira donc à Catherine d'être la meilleure impératrice qui soit pour faire le bonheur de ses peuples. Mais voici qui est bien d'un autre ton, et cela dès les *Entretiens*, c'est-à-dire face à l'intéressée :

« *Tout gouvernement arbitraire est mauvais ; je n'en excepte pas le gouvernement arbitraire d'un maître bon, ferme, juste et éclairé. Ce maître accoutume à respecter et à chérir un maître quel qu'il soit. Il enlève à la nation le droit de délibérer, de vouloir ou de ne pas vouloir, de s'opposer, de s'opposer même au bien. […] C'est un bon pâtre qui réduit ses sujets à la condition des animaux ; en leur faisant oublier le sentiment de la liberté, sentiment si difficile à recouvrer quand on*

> *l'a perdu, il leur procure un bonheur de dix ans qu'ils paieront de vingt siècles de misère. Un des plus grands malheurs qui pût arriver à une nation libre, ce seraient deux ou trois règnes consécutifs d'un despotisme juste et éclairé […] Cette nation tombe dans un sommeil doux, mais c'est un sommeil de mort* » (EC, 271-2).

Un bon souverain ne fait donc pas un bon empire. On peut se demander comment fut accueilli pareil propos. Le seul renseignement fourni par Diderot, qui peut-être gardait au fond de lui-même une incertitude à ce sujet, est cette phrase des *Observations sur le Nakaz* : « *Je disais à l'Impératrice que si l'Angleterre avait eu trois souverains de suite tels qu'Elisabeth, l'Angleterre était asservie pour des siècles ; et elle me répondit : je le crois* » (ON, 355). Cette phrase fut d'ailleurs grattée par le gendre de Diderot dans l'exemplaire envoyé à Pétersbourg à la mort de l'écrivain. L'idée en tous cas est chère à Diderot. On connaît l'habitude qu'il avait, surtout dans sa vieillesse, d'écrire des fragments qu'ensuite il utilisait éventuellement plusieurs fois dans des publications différentes. L'image politique des « *gras pâturages* » funestes aux troupeaux qui y perdent leur ressort est de ce nombre.

On peut dire qu'en excluant toute exception de personne chez le souverain, elle sonnerait la fin des illusions de Diderot sur la notion d'empire, si tant est qu'il en ait eu. Il est resté celui qui dénonçait dans *Autorité politique* la prétendue analogie entre autorité politique et autorité paternelle, la seconde étant selon lui transitoire et la première relevant d'une autre source. Il n'examine tous les aspects de la notion d'empire définis peu à peu par les dictionnaires de son temps que pour la corriger en la tirant vers celle d'un autre modèle politique, proche de la démocratie. Le voyage en Russie a certainement joué un rôle dans la mise au point de ses idées sur la question. On peut en juger par la vigueur du prologue aux *Observations sur le Nakaz.* Loin d'introduire une étude, il explose comme une conclusion à une réflexion contenue pendant tout le séjour et qui peut enfin se libérer sans précautions oratoires.

> « *Il n'y a point de vrai souverain que la nation ; il ne peut y avoir de vrai législateur que le peuple ; il est rare qu'un peuple se soumette sincèrement à des lois qu'on lui impose ; il les aimera, il les respectera,*

il y obéira, il les défendra comme son propre ouvrage, s'il en est lui-même l'auteur. Ce ne sont plus les volontés arbitraires d'un seul, ce sont celles d'un nombre d'hommes qui ont consulté entre eux sur leur bonheur et leur sécurité ; elles sont vaines, s'il y a un seul membre dans la société qui puisse les enfreindre impunément. […] La première ligne d'un code bien fait doit lier le souverain ; il doit commencer ainsi : « Nous peuple, et nous souverain de ce peuple, jurons conjointement ces lois par lesquelles nous serons également jugés ; et s'il nous arrivait, à nous souverain, de les changer ou de les enfreindre, ennemi de notre peuple, il est juste qu'il soit le nôtre, qu'il soit délié du serment de fidélité, [qu'il nous poursuive, qu'il nous dépose et même qu'il nous condamne à mort si le cas l'exige] ; et c'est là la première loi de notre code. Malheur au souverain qui méprisera la loi, malheur au peuple qui souffrira le mépris de la loi » (ON, 343-4)[6].

Diderot conseillait une impératrice. Il pouvait à juste titre se demander s'il n'avait pas outrepassé la mission qui lui avait été implicitement fixée.

> « *Si en lisant ce que je viens d'écrire et en écoutant sa conscience, son cœur tressaillit de joie, elle ne veut plus d'esclaves ; si elle frémit, si son sang se retire, si elle pâlit, elle s'est crue meilleure qu'elle n'était* » (ON, 345).

Nous savons la réaction de Catherine à la réception de ce texte. Quant au sentiment de Diderot sur ce que peut être un empire, il n'est pas différent de celui que lui inspirent les monarchies. Ce qu'il exprimait dès le premier tome de l'*Encyclopédie* est aussi son dernier mot en matière politique :

> « *Le problème difficile à résoudre, ce n'est pas de donner des lois et même de bonnes lois à un peuple, c'est de mettre ces lois à l'abri de toute atteinte de la part du souverain* » (ON, 355).

6. Le passage entre crochets fut également gratté dans l'exemplaire envoyé à Catherine.